

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 décembre 2014
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 31 décembre 2014, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai l'honneur de me référer au paragraphe 9 de la résolution 1977 (2011) du Conseil et de vous faire tenir ci-joint l'examen de 2014 de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) **Oh Joon**



Annexe

Examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en 2014

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il entendait suivre de près la mise en œuvre de la résolution et prendre au niveau approprié toutes autres décisions qui pourraient être nécessaires. Ayant constaté que l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par tous les États était une œuvre de longue haleine, le Conseil a adopté à l'unanimité, le 20 avril 2011, la résolution 1977 (2011), par laquelle il a prorogé pour une durée de 10 ans le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (le « Comité 1540 »). Au paragraphe 9 de sa résolution 1977 (2011), le Conseil a décidé que le Comité 1540 continuerait d'œuvrer pour favoriser l'application intégrale par tous les États de la résolution 1540 (2004), en exécutant son programme de travail. Ce dernier comprend la compilation et l'analyse générale des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) par les États, ainsi que leurs actions d'information, de dialogue, d'aide et de coopération. Le Comité procède à l'examen annuel de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) chaque année avant la fin du mois de décembre, avec le concours du groupe d'experts.

II. Résumé

2. L'examen annuel de 2014¹ comprend deux parties. La première est un résumé factuel des activités menées par les États, avec l'appui du Comité et de son groupe d'experts, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution, de l'assistance, de la coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, de la transparence et de la communication. La seconde comprend une évaluation des progrès accomplis au regard du programme de travail du Comité et une analyse de la mise en œuvre de la résolution. Cet examen couvre tous les aspects de la résolution 1540 (2004). Dans la pièce jointe 1 sont indiquées les activités d'information auxquelles ont participé le Président, les membres et les experts du Comité, tandis que, dans la pièce jointe 2 sont indiquées les activités auxquelles ces derniers, quoique officiellement invités, n'ont pas pris part.

III. Progrès accomplis et résultats obtenus

A. Tendances observées en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)

3. Au cours de la période à l'examen, les tendances suivantes se sont dégagées du bilan de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) :

¹ L'examen de 2014 tient compte des données et informations reçues jusqu'au 19 décembre 2014. Les données et informations reçues en 2014 après cette date figureront dans l'examen de 2015.

a) Le fait que le nombre des rapports nationaux est demeuré élevé en 2014 montre que les États Membres ont pris davantage de mesures pour mettre en œuvre la résolution, notamment l'adhésion à des instruments juridiquement contraignants et à d'autres documents directifs en rapport avec la résolution 1540 (2004). En outre, si les mises à jour des législations en vigueur remontent pour la plupart à avant 2014, elles ont rendu plus claires les interdictions nationales relatives aux armes nucléaires, chimiques et biologiques. Les États ayant présenté un rapport en 2014 ont apporté au Comité de nouvelles informations concernant l'évolution de la mise en œuvre de la résolution, auxquelles il pourra se référer lorsqu'il actualisera les tableaux récapitulatifs pour chaque État;

b) Les efforts visant à organiser des manifestations pour entrer en contact direct avec les États qui ne présentent pas de rapport ont donné lieu à la présentation de premiers rapports par deux États et ont permis de conseiller et de sensibiliser d'autres États. Bien que la plupart des États qui ne présentent pas de rapport soient aux prises avec des difficultés particulières, on peut s'attendre que les résultats des efforts déployés deviennent encore plus apparents en 2015;

c) Les États font état d'une augmentation des mesures prises dans le domaine du financement du terrorisme. Un certain nombre d'États ont mis en place des cellules de renseignement financier, bien que, dans ce secteur, les États requièrent davantage d'orientations et conseils relatifs aux dispositions réglementaires à prendre, notamment en ce qui concerne le financement de la prolifération;

d) La plupart des mesures signalées ou prises par les États concernent toujours les domaines nucléaire et chimique. Le domaine biologique est celui qui fait l'objet de moins de dispositions et dans lequel il est le plus difficile de trouver des lois en lien avec la résolution 1540 (2004). À ce propos, il convient de noter qu'il n'existe pas d'organisation internationale chargée de promouvoir l'application des conventions relatives aux armes biologiques, comme il en existe dans les domaines nucléaire et chimique, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Par ailleurs, c'est en matière de contrôle des exportations que les États prennent généralement le moins de mesures. De manière générale, les États qui ne participent pas aux régimes de contrôle des exportations ne semblent pas être dotés d'une législation spécifique sur le contrôle des exportations d'éléments connexes;

e) Les États sont de plus en plus nombreux à présenter et mettre en place volontairement des plans d'action nationaux de mise en œuvre, ce qui contribue à renforcer l'application de la résolution;

f) Comme indiqué dans le présent rapport, le nombre de demandes d'assistance clairement définies, auxquelles on a pu donner suite plus rapidement, a notablement augmenté;

g) Le nombre des activités d'information relatives à la résolution 1540 (2004) organisées en 2013, qui était élevé, est demeuré en 2014. Les manifestations de ce type, notamment celles permettant des échanges directs avec les États, comme les visites dans les pays et les tables rondes nationales, ont probablement contribué pour beaucoup aux tendances décrites précédemment;

h) Grâce à une coopération renforcée avec les organisations internationales concernées, telles que l'AIEA, l'OIAC, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ainsi qu'avec des organisations régionales, telles que l'Union africaine (UA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les occasions de dialoguer avec les États Membres se sont multipliées et le délai de réponse aux demandes d'assistance s'en est trouvé réduit. Le recours accru aux centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement a aussi largement renforcé les activités d'information au niveau régional;

i) Les activités de sensibilisation à l'intention de la société civile se sont poursuivies, en particulier dans le secteur industriel et les milieux universitaires.

4. Les manifestations marquant le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution comptent indéniablement au nombre des raisons expliquant les bons résultats obtenus en 2014. Elles ont culminé le 7 mai 2014 avec le débat public du Conseil de sécurité, au cours duquel plus de 60 États de toutes les régions du monde ont exprimé leur soutien et qui a donné lieu à une déclaration du Président du Conseil. Cet événement et les autres commémorations ont donné un nouvel élan aux efforts visant à améliorer la mise en œuvre de la résolution.

B. Suivi et mise en œuvre au niveau national

5. En 2014, le Comité a continué d'aider les États à appliquer la résolution 1540 (2004) et de suivre sa mise en œuvre. En application des douzième et treizième programmes de travail du Comité (S/2013/327 et S/2014/369), son groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national a analysé 68 tableaux présentés par les experts. Le Comité en a approuvé 55, qui ont été transmis aux États concernés pour examen. Ces tableaux sont actuellement remaniés sur la base du nouveau modèle et actualisés, la dernière mise à jour remontant à 2010. Le Comité n'ayant pas reçu la totalité des tableaux révisés dans les délais fixés, dans ses douzième et treizième programmes de travail, soit les 31 mai et 30 août 2014, l'objectif est à présent d'achever la révision de tous les tableaux le 30 avril 2015 au plus tard. Il s'agira là d'une contribution importante à l'Examen approfondi de la mise en œuvre de la résolution, qui doit se terminer avant décembre 2016.

6. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a demandé aux États qui ne l'ont pas encore fait de présenter leur premier rapport au Comité sans tarder. Pendant la période considérée, deux États, le Lesotho et le Malawi, ont présenté leur premier rapport sur l'application de la résolution, ce qui porte à 173 le nombre total de rapports remis par les pays. Le Comité a continué d'encourager tous les États à présenter un rapport, notamment en organisant trois ateliers à l'intention des États n'ayant pas présenté de rapport, avec le soutien du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. La plupart des États concernés a participé à ces ateliers. En outre, les experts du Comité ont mené, en marge des ateliers, des consultations bilatérales avec certains de ces États, qu'ils ont aidés à rédiger leurs premiers rapports nationaux sur la mise en œuvre de la résolution.

7. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé les États à donner, à titre volontaire, un complément d'information sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), y compris sur celles de leurs pratiques

qui se révèlent efficaces. Pendant la période considérée, 24 États² ont fourni des informations complémentaires, notamment sur leurs bonnes pratiques, par exemple celles qui visent à empêcher les institutions financières de financer des activités liées à la prolifération ou les contrôles renforcés mis en place pour combattre le trafic d'armes de destruction massive et d'éléments connexes. À titre de comparaison, 28 rapports de ce type avaient été présentés en 2013, 7 en 2012, 8 en 2011, 7 en 2010 et 5 en 2009. Par ailleurs, de plus en plus d'États ont utilisé des tableaux dont le format est pratiquement identique à celui que le Comité a approuvé.

8. Les premiers rapports et les renseignements complémentaires présentés au Comité en 2014 par 26 États ont montré que certains États avaient pris, parfois tout récemment, des mesures contribuant à la mise en œuvre de la résolution. L'Arménie, Cuba, l'Espagne, la Fédération de Russie, le Japon, la Jordanie, la République yougoslave de Macédoine et la Serbie ont fourni des informations au Comité, notamment sur toutes les mesures qu'ils appliquaient en 2014, dans le tableau modèle ou dans un format semblable. L'Azerbaïdjan, la Colombie, les Émirats arabes unis, Guyana, la Jordanie, le Lesotho, Malawi, la Mongolie, le Togo et l'Ukraine ont présenté des rapports descriptifs sur les diverses dispositions qu'ils avaient adoptées. Le Monténégro a remis à la fois un rapport descriptif et un plan d'action national. Le document remis par la République tchèque comprenait un résumé descriptif ainsi qu'un tableau, tandis que le Kirghizistan a fait état des mesures engagées en vue d'appliquer le plan d'action national qu'il a présenté en 2013, lequel comprend un large éventail d'activités. Si la plupart des rapports descriptifs portaient sur les nombreuses mesures de mise en œuvre, certains États ont mis l'accent sur des points particuliers, comme le contrôle des exportations dans le cas de l'Ukraine et des Émirats arabes unis, ou les mises à jour du Code pénal et du système de contrôle des exportations dans le cas du Monténégro. Les rapports portaient tous sur des mesures prises avant 2014, mais quatre États au moins ont signalé des dispositions juridiques adoptées en 2014, parmi lesquelles les modifications du Code pénal de la Jordanie et des articles 3 et 4 de sa loi de 2014 pour la prévention du terrorisme, la décision n° 197 du Gouvernement kirghize portant approbation de l'adoption d'une liste nationale de contrôle des exportations et le décret interministériel n° 014/053/MS/MEF/MAEC, promulgué au Togo le 30 avril 2014, qui a donné naissance à un comité préparatoire chargé de créer une autorité nationale pour la radioprotection et la sûreté et la sécurité nucléaires. Mises à part ces dispositions juridiques, d'autres mesures ont été prises par au moins cinq États en 2014 pour renforcer la mise en œuvre de la résolution. On peut citer notamment le plan adopté par l'Arménie prévoyant la mise en place d'un réseau regroupant tous les laboratoires d'analyses biologiques; au Kirghizistan, la formation de spécialistes de la sécurité biologique et du personnel du Service national des douanes à la détection de radiations aux postes frontière; la création, en Mongolie, d'un sous-groupe de travail intersectoriel relevant d'un organe parlementaire, qui a étudié la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004); le plan d'action national présenté par l'ex-République yougoslave de Macédoine; la création, au Togo, d'un organe interministériel chargé de coordonner la mise en œuvre de la résolution.

² Parmi eux, l'Allemagne et l'Australie, qui ont présenté un rapport commun, comptabilisé comme deux rapports.

9. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé les États à établir, à titre volontaire, des plans d'action nationaux de mise en œuvre, afin de dresser la liste de leurs priorités et de leurs projets pour poursuivre l'application de la résolution 1540 (2004). En 2014, la Colombie, la Croatie, le Mexique, le Monténégro, le Niger et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont présenté des plans d'action nationaux de mise en œuvre, portant à 14 le nombre des plans de ce type reçus par le Comité. Les experts du Comité ont contribué à l'élaboration de ces plans, établis sur une base volontaire, en intervenant directement auprès des États concernés. Des plans d'action nationaux de mise en œuvre sont actuellement en cours d'élaboration ou de finalisation dans six États.

10. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a constaté combien il est important que le Comité coopère et dialogue activement avec les États au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), notamment par des visites dans les pays concernés, à leur invitation. En 2014, des membres du Comité et de son groupe d'experts se sont rendus au Niger, au Bangladesh, au Malawi, en Chine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Comité a également répondu favorablement aux invitations du Mozambique et de la République de Moldova. Les visites effectuées ont donné l'occasion aux États concernés de fournir des informations à jour sur l'application de la résolution 1540 (2004) et de faire le point sur les progrès accomplis, les lacunes qui persistent et l'aide dont ils ont besoin. Au cours de ces visites, des responsables nationaux compétents pour les domaines en question, y compris de rang ministériel, ont rencontré les représentants et experts du Comité. L'augmentation du nombre de visites témoigne de l'importance accrue que le Comité accorde aux échanges directs avec les États. À la suite des visites du Comité, le Niger a présenté son plan d'action national de mise en œuvre et le Malawi a remis son premier rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Ces deux rapports comportaient des demandes d'assistance spécifique.

11. En 2014, six États et quatre organisations ou instances internationales, régionales et sous-régionales ont communiqué des renseignements relatifs à leurs expériences en la matière, aux enseignements qu'ils en ont tirés et aux bonnes pratiques suivies dans les domaines visés par la résolution 1540 (2004), pour donner suite à une lettre du Comité datant du 3 novembre, dans laquelle il les invitait à communiquer de tels renseignements. Ces réponses ont été publiées sur le site du Comité, dans une section dans laquelle est présentée une synthèse des bonnes pratiques mentionnées dans les rapports en question. Conformément au paragraphe 12 de la résolution 1977 (2011), le groupe de travail du Comité sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national a étudié, avec l'aide du groupe d'experts, le recueil des bonnes pratiques ainsi que les modèles et directives, et envisagé l'élaboration d'un guide de référence technique sur la résolution 1540 (2004).

12. Les représentants des 60 États ont pris la parole devant le Conseil de sécurité le 7 mai 2014, lors de la séance marquant le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004), au cours de laquelle le Conseil a examiné la question intitulée « Non-prolifération des armes de destruction massive ». La plupart d'entre eux ont aussi fourni des informations sur les mesures qu'ils avaient prises en vue d'appliquer la résolution. Lors de cette séance, le Président du Conseil a fait une déclaration au nom du Conseil de sécurité (S/PRST/2014/7), dans laquelle il a réaffirmé que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs faisait peser une menace contre la paix et la sécurité internationales, et demandé à tous les États de redoubler d'efforts pour appliquer la résolution 1540 (2004), en vue

de parvenir à l'application intégrale de la résolution d'ici à 2021. Les États présents, ainsi que d'autres États, ont également donné des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre à leur niveau lors des nombreuses activités menées en 2014 à l'occasion du dixième anniversaire, et qui ont aussi permis de souligner l'importance de la résolution 1540 (2004) et d'encourager la coopération en vue de l'application intégrale et efficace de la résolution 1540 (2004).

C. Assistance

13. En 2014, quatre États ont déposé une demande d'assistance au Comité et quatre autres ont fait une offre d'assistance en réponse à ces demandes ainsi qu'à des demandes datant de 2013. Sept organisations internationales ont en outre proposé 10 réponses à des demandes formulées en 2013 et 2014. Afin de s'acquitter de son rôle de centralisation en toute transparence, le Comité a continué de publier sur son site les demandes et les offres d'assistance. Pour faciliter l'apport d'une assistance technique en rapprochant demandes et offres d'assistance, le Comité et ses experts ont poursuivi le dialogue avec les fournisseurs d'assistance potentiels. Ils ont par ailleurs continué de tenir à jour une liste récapitulative des demandes d'assistance afin qu'elle puisse servir en cas de demande de renseignements ou d'activités d'information.

14. Le Comité a reçu une demande d'assistance du Niger, qui a été intégrée au plan d'action national de mise en œuvre établi par cet État à titre volontaire. Des demandes d'assistance du Malawi et du Togo ont été incorporées aux rapports qu'ils ont présentés au Comité 1540, auxquelles s'est ajoutée une deuxième demande d'assistance du Malawi. Des réponses à la demande d'assistance du Niger ont été reçues de l'AIEA, de l'OIE, de l'OMD et de la Banque mondiale. Le Comité a également reçu des réponses de l'OMD, de l'OIE et de l'ONUDC concernant la demande d'assistance du Malawi.

15. Des offres ont été reçues en réponse à la demande d'assistance législative déposée en 2013 par la Grenade, qui souhaitait élaborer un mécanisme de réglementation pour le respect et l'application de la résolution 1540 (2004), renforcer son cadre réglementaire et institutionnel pour la gestion des produits chimiques et des éléments connexes et l'élimination des produits chimiques périmés, et améliorer ses capacités de détection et de vérification des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) et de lutte contre ces menaces. Ces offres provenaient de l'Afrique du Sud, de l'Argentine et de l'Espagne, ainsi que de l'AIEA, de l'ONUDC, de l'OIE, de l'OMI et du Régime de contrôle de la technologie des missiles. La Grenade a accepté l'offre d'assistance de l'Afrique du Sud et, en juillet 2014, des membres du Conseil sud-africain de non-prolifération se sont rendus à la Grenade pour discuter des systèmes de contrôle du commerce stratégique. En septembre 2014, une délégation grenadienne s'est rendue en Afrique du Sud, où elle a participé à un cours sur l'assistance et la protection en matière de risque chimique, et commencé, avec l'aide de l'Afrique du Sud, un travail conjoint concernant l'élaboration d'un nouveau texte de loi sur le contrôle du commerce stratégique. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'un programme de mentorat trilatéral entre l'Afrique du Sud, la Grenade et l'OIAIC, établi à la suite de la demande d'assistance de la Grenade au titre de la résolution 1540 (2004), avec la contribution financière de l'OIAIC.

16. Concernant une demande d'assistance déposée en 2013 par la République kirghize lors d'une réunion du groupe de travail du Comité 1540 chargé de l'assistance, la Fédération de Russie a rapporté que son Ministère de l'industrie et du commerce avait fourni une formation au contrôle des exportations nucléaires, ainsi qu'une assistance en matière de contrôle des exportations dans le cadre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB), de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC), et des mesures de confiance relatives au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En septembre, le Malawi a soumis au Comité une demande d'assistance concernant, d'une part, le renforcement des capacités des organismes de sécurité et de gestion des frontières en matière de traitement des sources potentielles d'armes biologiques ou chimiques et, d'autre part, le renforcement de leurs capacités humaines et techniques en matière de gestion du risque posé par les armes de destruction massive. Cette demande d'assistance portait en outre sur la formation du personnel de sécurité des frontières, sur la technologie servant à détecter les articles à double usage pouvant servir à la fabrication d'armes chimiques ou biologiques, ainsi que sur l'assistance en matière de biosécurité pour renforcer la surveillance, le dépistage et le diagnostic de maladies infectieuses. Le Malawi a reçu des offres d'assistance dans ces domaines de la part de l'OMD, de l'OIE et de l'ONUDC.

17. Donnant suite à la demande du secrétariat de la CARICOM visant à financer un poste de coordonnateur régional pour l'application de la résolution 1540 (2004), l'Australie a informé le Comité 1540 que son gouvernement financerait, du 1^{er} juin au 31 décembre 2014, le poste de responsable de la coordination pour que la CARICOM puisse mieux s'acquitter des obligations fixées par le Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme et de non-prolifération, notamment dans la résolution 1540 (2004).

18. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a apporté son soutien aux États des Caraïbes grâce à des mesures d'assistance législative destinées à renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) dans la région. Des tables rondes nationales ont été organisées à la Grenade, en Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago. Les experts du Comité 1540 ont participé à ces activités. Des études législatives ont été préparées concernant la République dominicaine et le Belize et seront présentées à ces États au début de 2015. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a en outre fourni une assistance juridique et technique concernant l'élaboration de nouveaux textes de loi à la Grenade et en Jamaïque dans le cadre d'une série de séances de travail nationales, et a lancé un programme d'assistance du même type à la Trinité-et-Tobago, qui sera développé plus avant en 2015. Il a également appuyé l'élaboration, à titre volontaire, d'un plan d'action national de mise en œuvre à la Grenade.

19. Le Groupe de l'Australie a officiellement informé le Comité de sa volonté de fournir une assistance aux États Membres.

20. Le Comité et son groupe de travail chargé de l'assistance ont continué à prendre des mesures destinées à optimiser le dispositif d'assistance. Ils se sont en particulier attachés à définir et à analyser les besoins d'assistance, à rapprocher les offres et les demandes d'assistance, à favoriser le dialogue sur l'assistance avec les

organisations internationales, régionales, sous-régionales et, le cas échéant, avec les organisations non gouvernementales compétentes et à faire mieux connaître les problèmes qui se posent en matière d'assistance.

21. Les experts du Comité ont continué à consulter des représentants d'États et d'organisations internationales, particulièrement en ce qui concerne les demandes d'assistance, qu'elles soient récentes ou plus anciennes, notamment lors de visites dans les États et de tables rondes nationales. C'est à la suite de ces visites et tables rondes, par exemple, que le Malawi, le Niger et le Togo ont déposé des demandes d'assistance. De plus, lors d'autres activités d'information, les experts du Comité ont régulièrement débattu des questions touchant à l'assistance et expliqué le rôle de centralisation du Comité. Toutefois, si les questions touchant à l'assistance ont été examinées à toutes les rencontres auxquelles les experts ont participé, le projet de tenir conférence sur l'assistance, visant à réunir les demandeurs et les fournisseurs potentiels d'assistance, n'a pas abouti. Une démarche régionale est à l'étude concernant ce projet.

D. Coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales

22. Le groupe de travail sur la coopération avec les organisations internationales, dont le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), s'est penché sur la stratégie du Comité 1540 qui consiste à se concerter avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales dans le but d'organiser leur coopération future et de trouver des moyens de coopérer plus étroitement avec ces organisations, compte tenu de leurs capacités et de leurs mandats respectifs.

23. L'AIEA a renforcé sa collaboration avec le Comité dans le domaine de la sécurité nucléaire à la faveur, notamment, de discussions bilatérales et de réunions d'échange d'information et de sensibilisation. Le Comité a ainsi participé à un atelier régional destiné à familiariser les États Membres en Asie au Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire.

24. L'OIAC a resserré sa collaboration avec le Comité, notamment en invitant son président à participer à la réunion du groupe de travail à composition non limitée de l'OIAC à La Haye, et en invitant le groupe d'experts ainsi que d'autres personnes engagées dans l'application de la CIAC à l'échelle nationale à prendre part à un atelier sous-régional de formation à l'évaluation des capacités nationales, organisé à Brisbane (Australie) à l'intention de fonctionnaires nationaux des États parties à la CIAC qui sont des États insulaires du Pacifique, de même qu'à la rencontre régionale consacrée à l'éducation pour l'utilisation responsable des connaissances sur les produits chimiques à double usage en Amérique latine. Cette collaboration s'est également renforcée dans le cadre du Groupe de travail sur la prévention des attentats à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. À la demande du Comité, l'OIAC a soumis un rapport sur l'assistance qu'elle a délivrée en vue de l'application des articles VII et X de la Convention, notamment à des États ayant présenté au Comité des demandes d'assistance concernant les armes chimiques.

25. Le Comité a poursuivi sa coopération avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques. Un de ses experts a ainsi participé à la

réunion annuelle des experts, tenue du 4 au 8 août, avant la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques. En outre, un ancien expert a représenté le Comité lors d'une réunion tenue au Burkina Faso sur l'application de la Convention sur les armes biologiques.

26. D'autres partenaires, en particulier INTERPOL et l'OMD, sont restés en contact régulier avec le Comité et ses experts. Au titre de l'engagement pris par INTERPOL d'intégrer la résolution 1540 (2004) à ses programmes de formation, les experts ont fait des exposés dans une série de cours de prévention des actes de terrorisme commis au moyen de substances chimiques, bactériologiques, radiologiques, nucléaires et explosives en Éthiopie, en Pologne, au Tadjikistan et en Thaïlande, et qui portaient sur la sécurité nucléaire, chimique et biologique. Prenant la parole lors d'une réunion publique d'information organisée par le Comité, le Secrétaire général de l'OMD a confirmé l'importance du partenariat de coopération visant à promouvoir les domaines d'intérêts communs aux deux organisations, comme le projet de l'OMD pour la mise en œuvre de contrôles du commerce stratégique. Les experts du Comité ont en outre pris part, en tant qu'orateurs principaux, au deuxième Séminaire international de l'OMD sur la mise en œuvre de contrôles du commerce stratégique et à la trente-troisième session du Comité de la lutte contre la fraude de l'OMD.

27. Le Comité et ses experts ont participé à une réunion du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, qui s'est tenue en Russie. Cette réunion s'inscrivait dans la continuité des discussions et des échanges entre les experts du Comité et le Partenariat mondial, notamment concernant la question de l'assistance.

28. Le Comité et ses experts ont également eu des contacts avec le Groupe d'action financière sur des questions d'intérêt commun, dans le cadre d'activités auxquelles étaient associés le Groupe ou ses organes régionaux, comme par exemple le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP) lors du Séminaire régional pour l'Asie à Séoul en octobre 2014.

29. Pendant la période considérée, des représentants du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment d'argent, de l'AIEA, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du GAP, d'INTERPOL, de l'OIAC, de l'OIE, de l'OMD, de l'OMI et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont participé, aux côtés de membres et d'experts du Comité, à des activités internationales d'information, qui ont été autant d'occasions de sensibiliser les États aux objectifs communs dans les domaines de la non-prolifération et de la coopération internationale.

30. Les organisations régionales et sous-régionales ont continué de jouer un rôle important et de favoriser l'application de la résolution 1540 (2004). La coopération avec l'Union africaine (UA) concernant la résolution 1540 (2004) s'est accrue à la suite de la déclaration de la Présidente de la Commission de l'Union africaine à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution, dans laquelle elle réaffirmait l'engagement de l'UA à œuvrer pour l'application effective de la résolution 1540 (2004) en Afrique. La publication, en 2014, du rapport de l'atelier pour l'application de la résolution 1540 (2004) en Afrique, organisé par la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, a encore renforcé cette coopération. La Commission de l'Union africaine a par ailleurs organisé une réunion des points de contact nationaux pour l'application de la résolution 1540 (2004) en novembre 2014. Les participants à cette réunion se sont accordés sur

la nécessité d'une formation à l'intention des points de contact nationaux, exprimant le souhait qu'elle soit menée à l'échelon régional.

31. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a elle aussi resserré sa coopération avec le Comité, notamment en invitant les experts du Comité à participer aux séances de consultation pour les plans d'action nationaux de mise en œuvre établis à titre volontaire, en présence des représentants des Gouvernements arménien, kirghize, ouzbek et tadjik, organisées par l'OSCE en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement. L'OSCE a par ailleurs organisé plusieurs ateliers et activités de renforcement des capacités dans la région, auxquels des membres et experts du Comité ont participé, notamment une réunion des points de contact de l'OSCE pour l'application de la résolution 1540 (2004), à laquelle 27 points de contact nationaux ont participé, un séminaire national sur la résolution 1540 (2004) au Turkménistan, une réunion de concertation du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE sous la présidence de la République de Moldova (en présence du Président) et trois activités destinées aux organisations internationales et régionales, organisées en Autriche par l'OSCE, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement. La réunion des points de contact nationaux, lors de laquelle 27 des 57 États participants étaient représentés, a constitué un point de départ pour le renforcement des activités de coopération entre ces États. Les séances de consultation pour les plans d'action nationaux de mise en œuvre établis à titre volontaire, en présence des représentants des États participants de l'OSCE, ont favorisé la mise en œuvre efficace et durable de la résolution 1540 (2004). Le dépôt des plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Croatie, du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine résulte de la collaboration entre l'OSCE, le Bureau des affaires de désarmement ainsi que le Comité et ses experts.

32. Dans le cadre de son programme pour l'application de la résolution 1540 (2004), la CARICOM a continué d'aider ses États Membres à tenir les engagements nationaux découlant de la résolution. En 2014, par exemple, la CARICOM et le Gouvernement haïtien (Haïti n'a pas encore soumis de rapports) ont organisé une table ronde interorganisations concernant la résolution 1540 (2004), en présence de responsables haïtiens, dans le cadre de l'objectif de l'établissement universel de rapports. Le programme de la CARICOM a également porté sur des questions aussi importantes que l'entraînement à l'identification des biens et des matières et la promotion des échanges directs entre le Comité et les États.

33. L'OEA a renforcé son appui opérationnel aux travaux du Comité en 2014. En novembre, l'OEA et le Gouvernement colombien ont officiellement lancé le plan d'action national de mise en œuvre établi par la Colombie à titre volontaire, celui du Mexique ayant été lancé en décembre. L'OEA a également consacré une réunion, tenue à Washington, au soutien à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) à l'échelle continentale; à cette occasion, elle a fait part de son intention de créer un poste de coordonnateur régional à cette fin.

34. Plusieurs organisations internationales et régionales ont également fourni au Comité des informations sur les bonnes pratiques. En réponse à la lettre du Président du Comité, datée du 6 novembre 2013, appelant au partage de données d'expérience, d'enseignements et de bonnes pratiques dans les domaines visés par la résolution 1540 (2004), la Ligue des États arabes (LEA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'AIEA et le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) ont communiqué des informations.

35. Un séminaire sur les bonnes pratiques pour l'application de la résolution 1540 (2004) a été organisé par le Centre régional d'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements (RACVIAC), en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement et le Gouvernement croate. Ce séminaire a donné aux participants l'occasion de parler de leur expérience, ce qui devrait permettre d'améliorer leurs mesures d'application nationale et faciliter le recensement des bonnes pratiques.

Coopération avec les entités des Nations Unies

36. En tant qu'entité de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Groupe d'experts a continué de participer activement aux activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment aux divers groupes de travail thématiques et au séminaire-retraite annuel.

37. Le Comité a poursuivi sa coopération avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et leurs experts, dans les limites de leurs mandats respectifs, notamment en menant des activités d'information conjointes ou coordonnées. En 2014, le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004) s'est joint à des visites de pays organisées à Malte et en Mongolie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), ce qui lui a permis de dialoguer avec les autorités compétentes de ces pays au sujet de l'ensemble des obligations découlant de la résolution 1540 (2004).

38. En mai, comme les autres comités associés à la lutte contre le terrorisme, le Comité a fait rapport au Conseil de sécurité sur la coopération entre les trois comités et leurs groupes d'experts respectifs, ainsi que sur ses propres activités. Contrairement à leur pratique consistant à présenter conjointement leurs rapports, qui sera rétablie en 2015, en novembre les trois comités ont présenté leur exposé au Conseil chacun de leur côté. Les experts des trois comités ont continué d'échanger des informations utiles et de se réunir, selon que de besoin, afin de débattre de questions d'intérêt commun, de coordonner leurs activités et d'échanger des informations sur des points particuliers. De plus, le Groupe d'experts a régulièrement participé à des séances d'information thématiques d'intérêt commun organisées par le Comité créé par la résolution 1373 (2001). Un autre exemple de collaboration entre les comités a été la création, à la CARICOM, d'un poste de coordonnateur régional pour les Caraïbes, qui est financé par le Gouvernement australien (voir aussi par. 17).

39. Le Comité a poursuivi son étroite coopération avec l'ONUSDCT sur les aspects communs de leurs mandats respectifs. L'ONUSDCT a par exemple participé à des réunions relevant du Comité, lors de la semaine des organisations internationales et régionales, et le séminaire régional asiatique tenu en République de Corée, tandis que des experts du Comité ont participé à un atelier organisé en Thaïlande, pour promouvoir la ratification de l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et l'application de ses dispositions pénales dans certains pays asiatiques et États insulaires du Pacifique.

40. Le Comité et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont poursuivi leurs discussions sur les programmes et activités

susceptibles de favoriser la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004). Ces discussions ont été facilitées par la participation du Président à une réunion consacrée aux moyens de relever les défis qui se posent en matière de sécurité internationale grâce à des plans d'action nationaux visant à contrer les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques, organisée à New York par le Gouvernement géorgien, en coopération avec l'UNICRI.

41. Le Comité et ses experts ont renforcé leur coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, l'objectif étant d'accroître la contribution de ces centres à l'amélioration de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Comité a ainsi collaboré avec le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique pour organiser, avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement, trois ateliers sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) au Gabon, en Afrique du Sud et au Togo, ainsi que des tables rondes sur la mise en œuvre nationale de cette résolution au Gabon et au Togo. Au Pérou, avec le concours du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et le soutien du Bureau des affaires de désarmement, les experts ont participé à une table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et à un atelier régional pour les États sud-américains. Enfin, lors d'une visite du Comité, qui avait été invité au Bangladesh, les experts ont aidé le pays, en collaboration avec le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, à élaborer, à titre volontaire, son plan d'action national de mise en œuvre.

Société civile et secteur privé

42. Dans sa résolution 1540 (2004), dont la mise en œuvre relève de la responsabilité des États, le Conseil de sécurité a demandé à tous les États d'élaborer des moyens appropriés de collaborer avec l'industrie et le public et de les informer des obligations que leur imposent les lois nationales de mise en œuvre de la résolution. Le Comité et ses experts ont continué, le cas échéant, de communiquer avec l'industrie et le public, avec le consentement des États, pour mieux faire connaître la résolution et faciliter sa mise en œuvre.

43. Dans le cadre des activités de communication avec l'industrie, l'Allemagne a continué d'inviter le Comité à participer au « processus de Wiesbaden », ce qu'ont fait le Président et un expert du Comité en prenant part à la troisième conférence de l'industrie, organisée à Wiesbaden en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement et le programme d'information de l'Union européenne sur le contrôle des exportations de biens à double usage. Consacrée à la gouvernance et au contrôle du respect des règles, cette conférence a été l'occasion de sensibiliser les participants à la résolution 1540 (2004) et, pour divers secteurs de l'industrie en matière d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, d'échanger de bonnes pratiques, en particulier pour ce qui est du respect des règles. En septembre, un membre du Groupe d'experts a participé à un symposium sur la gestion du risque de prolifération destiné au secteur du transport, notamment maritime, qui s'est tenu à Singapour. Pour contribuer à la recherche de solutions visant à informer l'industrie et à l'aider à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), l'Australie et l'Allemagne

ont soumis un document sur les pratiques permettant d'engager un dialogue avec l'industrie sur la mise en place et l'application du contrôle des exportations.

44. Les représentants de la société civile ont associé le Comité et ses experts à nombre de manifestations de communication sur la résolution 1540 (2004), souvent organisées avec le concours ou le soutien du Bureau des affaires de désarmement, notamment :

- Un atelier visant à dégager les bonnes pratiques de mise en œuvre 10 ans après l'adoption de la résolution 1540 (2004);
- Un atelier sur les moyens de réduire la fracture entre sécurité et développement dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004);
- Un débat sur les nouvelles activités que doit entreprendre l'Institut d'études sur la sécurité, tenu à Pretoria;
- Une réunion sur le dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) et les moyens d'empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive, organisée par le King's College de Londres;
- Une réunion sur les moyens de prévenir la prolifération par le transfert immatériel et de concilier les libertés universitaires et la non-prolifération dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), organisée par le King's College de Londres.

On trouvera une description plus détaillée de ces réunions, incluant la liste des organisateurs et des bailleurs de fonds, dans la pièce jointe 1. La participation de la société civile au processus de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) s'est également traduite par l'inclusion de cette résolution dans le programme d'études 2014 de l'Académie pour la gestion de la sécurité et du commerce stratégique du Centre pour le commerce international et la sécurité de l'Université de Géorgie (États-Unis), et par l'accent mis par l'Académie diplomatique du Mexique et du Centre James Martin d'études sur la non-prolifération (États-Unis) sur les activités relatives à la résolution 1540 (2004). Des membres du Comité, des experts, des gouvernements, des associations professionnelles, des universités, des écoles et instituts, des organisations non gouvernementales et des étudiants ont participé à des séances d'information, ce qui montre que des acteurs très divers s'intéressent à la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004). De nouveaux thèmes, tels que le transfert immatériel et le lien étroit entre la maîtrise des armements et le désarmement, d'une part, et la réalisation des objectifs de la résolution, d'autre part, ont été retenus.

E. Transparence et communications

45. La transparence contribue fortement à améliorer la confiance, la coopération et l'information des États, des organisations internationales, régionales et sous-régionales pertinentes, ainsi que de la société civile et du secteur privé, sur les questions liées à la résolution 1540 (2004). Entre autres avantages, la transparence permet notamment d'informer les États, les organisations et les institutions des possibilités qui s'offrent à eux pour apporter une aide ou contribuer d'une manière ou d'une autre à la mise en œuvre efficace de la résolution, dans leurs domaines de compétence et d'expertise respectifs. Ainsi, outre qu'elle permet d'informer

l'industrie des obligations découlant de la résolution, la transparence l'aide à s'en acquitter de façon efficace et rationnelle, facilitant ainsi la mise en œuvre effective de la résolution par les États.

46. Il est essentiel de maintenir des relations directes avec les États, les organisations internationales, régionales et sous-régionales pertinentes, la société civile et le secteur privé. Le site Web du Comité est un outil vital pour sensibiliser le public aux questions liées à la résolution 1540 (2004), aux obligations qui en découlent ainsi qu'à l'importance et à la pertinence de la résolution. Il constitue ainsi une riche source d'informations sur le travail et les activités du Comité, les mesures déjà prises par les États Membres, les bonnes pratiques et les plans des États Membres pour mettre en œuvre la résolution.

47. Durant la période considérée, la transparence du site Web a été améliorée grâce à des mises à jour régulières réalisées avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement, notamment sur les points de contact, les demandes et les offres d'assistance, les réunions d'information et les notes d'information sur leurs résultats, ainsi que les déclarations et exposés des membres et des experts du Comité. La publication de tous les rapports soumis par les États, avec leur consentement, notamment sous forme de tableau, favorise aussi la transparence concernant les progrès de la mise en œuvre. En 2014, le site Web a reçu 60 316 visites, soit 22 % de plus qu'en 2013. Ces deux dernières années, le nombre de visites a globalement augmenté de près de 50 %.

48. Les activités de communication sont l'un des principaux outils qui aident le Comité à utiliser ses ressources limitées de façon rationnelle afin de toucher des publics plus larges et mieux ciblés. En 2014, le Président, les membres du Comité et les experts ont participé en tout à 89 réunions d'information : 8 pour le Président, 12 pour les membres du Comité et 76 pour le Groupe d'experts. Les organisateurs ou des bailleurs de fonds, c'est-à-dire des sources autres que les fonds administrés par le Bureau des affaires de désarmement, ont financé, en totalité ou en partie, la participation des experts du Comité à sept manifestations. Une liste des manifestations auxquelles les membres du Comité et les experts ont participé figure dans la pièce jointe 1, tandis que la pièce jointe 2 présente une liste des manifestations auxquelles les membres du Comité et/ou les experts ont été formellement invités mais n'ont pas participé.

49. Il convient de mentionner la projection du court métrage *Weapons of mass destruction: threats and global responses*, qui a été organisée par le Bureau des affaires de désarmement en coopération avec la Foreign Press Association et la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ce film, disponible sur le site Web du Comité, a également été projeté lors de diverses manifestations de communication, notamment en Allemagne, au Cambodge, en Chine, en Colombie, au Mexique, au Pérou et en République de Corée.

50. Le Comité a accueilli favorablement la publication de la revue *1540 Compass*, consacrée à la mise en œuvre concrète de la résolution 1540 (2004). Cette revue est publiée depuis 2012 par le Centre pour le commerce international et la sécurité de l'Université de Géorgie (États-Unis), en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement. À l'automne 2014 est paru son septième numéro, qui contenait des articles d'auteurs issus des universités, des entreprises, des pouvoirs publics, d'organisations non gouvernementales et du Groupe d'experts du Comité.

51. Le groupe de travail du Comité chargé de la transparence et des relations avec les médias a continué d'explorer les moyens d'améliorer la communication, par exemple par des efforts systématiques visant à tenir à jour une liste de contacts aussi complète que possible. Le groupe de travail a aussi invité un représentant du réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire à venir s'adresser au groupe de travail pour lui présenter les moyens efficaces de communiquer avec le milieu universitaire et déterminer dans quelle mesure le réseau pouvait aider les États Membres à mettre en œuvre la résolution. Plus de 100 universités de toutes les régions du monde font partie de ce réseau, qui relève du programme de sécurité nucléaire de l'AIEA.

52. Au titre des relations avec les médias, le Président du Comité et un de ses experts ont fait des exposés devant l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU. En 2014, l'ONU a publié 17 communiqués de presse sur des événements liés à la résolution 1540 (2004), contre 5 en 2013.

53. Le 28 avril 2014 marquait le dixième anniversaire de l'adoption unanime de la résolution 1540 (2004) par le Conseil de sécurité. Cet anniversaire a constitué une excellente occasion de réfléchir aux progrès accomplis au cours des 10 années précédentes, d'examiner le statut de la résolution 1540 (2004) et de s'intéresser à l'avenir. Les événements les plus importants ont inclus le débat du Conseil de sécurité et la déclaration que le Président a faite le 7 mai (S/PRST/2014/7), au nom du Conseil, réaffirmant que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs faisait peser une menace contre la paix et la sécurité internationales (voir par. 9). Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a en outre évoqué le dixième anniversaire dans un message vidéo où il rappelait que la résolution 1540 (2004) n'avait rien perdu de son actualité et appelait tous les États à redoubler d'efforts pour mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Toujours à l'occasion du dixième anniversaire, le 7 mai 2014, le Conseil de sécurité a tenu une réunion consacrée à la non-prolifération des armes de destruction massive, durant laquelle 60 États ont pris la parole pour affirmer leur soutien à la mise en œuvre efficace de la résolution 1540 (2004). Les activités menées dans le cadre du dixième anniversaire en 2014 ont aussi permis de mettre en évidence l'importance de cette résolution et de stimuler les efforts communs en faveur de sa mise en œuvre pleine et efficace. Ces efforts comprennent :

- Un atelier, tenu en Inde, visant à évaluer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) 10 ans après son adoption;
- Une table ronde sur les 10 ans de la résolution 1540 (2004) et les efforts déployés à l'échelle mondiale et régionale en matière de non-prolifération des armes de destruction massive, à Genève;
- Un atelier sur la contribution de la résolution 1540 (2004) au désarmement et à la non-prolifération aux échelons régional et mondial, séminaire organisé au Kazakhstan à l'occasion du dixième anniversaire de la résolution;
- Un communiqué de presse publié par l'Union africaine à l'occasion de l'anniversaire de la résolution 1540 (2004), où elle soulignait l'importance de la résolution et réitérait son engagement à faire en sorte qu'elle soit effectivement mise en œuvre en Afrique;
- La publication, par le Centre pour le commerce international et la sécurité de l'Université de Géorgie (États-Unis), d'un numéro spécial de la revue *Compass 1540*, consacré au dixième anniversaire de la résolution;

- La sortie du documentaire *Weapons of mass destruction: threats and global responses*, produit par le Bureau des affaires de désarmement;
- Discussion de groupe sur le dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004), coorganisée à New York par les Missions permanentes de l'Espagne et du Mexique;
- Atelier régional sur la promotion de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004) et l'échange de bonnes pratiques, la redynamisation de l'assistance et l'élaboration de la stratégie future, organisé par le Gouvernement de la République de Corée à Séoul;
- Atelier sur le dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et les moyens d'empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive, à Londres.

De nombreux acteurs ont consacré du temps, des ressources et de l'énergie à ces manifestations, notamment des membres du Comité, des experts, les Gouvernements de l'Espagne, des États-Unis, du Kazakhstan, du Mexique, du Royaume-Uni et de la Suisse, ainsi que des organisations internationales telles que l'Union africaine, la CARICOM, l'OSCE, l'OMD, le Bureau des affaires de désarmement, l'ONUDC, l'Université de Géorgie (États-Unis), le King's College de Londres et l'Institut d'études et d'analyse sur la défense en Inde.

54. Il convient également de mentionner la déclaration commune pour une application intégrale et universelle de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies du Sommet sur la sécurité nucléaire 2014, dans laquelle 32 gouvernements, notant que 2014 marquait le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004), se sont engagés à appuyer les activités de mise en œuvre de la résolution, notamment en fournissant une assistance aux États qui en ont besoin et en apportant un soutien financier au Comité dans la conduite de ses activités. Ils demandaient également qu'il soit tenu compte de la déclaration et des engagements qu'elle contient lors des prochains examens approfondis.

F. Administration et ressources

55. Le Comité a tenu six séances et trois réunions informelles, et ses groupes de travail se sont réunis à 14 reprises.

56. En 2014, la République de Corée a fait un don de 1 million de dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale à l'appui de la mise en œuvre pratique de la résolution 1540 (2004). Cette contribution s'ajoute à celles versées les années précédentes par l'Andorre, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, le Kazakhstan, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, l'Union européenne et la Carnegie Corporation of New York.

57. Le Comité a fait observer que ces fonds extrabudgétaires ont permis au Bureau des affaires de désarmement d'organiser, de coorganiser ou de soutenir, en 2014, 42 conférences, ateliers, séminaires, dialogues sur un pays et autres manifestations sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir pièce jointe 1) et se félicite du soutien qui lui a ainsi été exprimé ainsi qu'à ses experts.

IV. Évaluation et analyse

58. Conformément à ses douzième et treizième programmes de travail, le Comité a déployé une action soutenue pour faire en sorte que tous les États lui fassent un rapport, approfondissant la collaboration engagée à New York en 2013 avec les missions des États ne lui ayant pas encore présenté de rapport et avec l'Union africaine, notamment dans le cadre d'ateliers spécialisés organisés à l'intention des États défaillants et d'autres manifestations où des rapports ont été noués avec les États concernés. Sils sont maintenus, ces échanges importants pourraient à nouveau donner des résultats en 2015.

59. Il est clair que la tendance à l'augmentation du nombre de rapports nationaux en 2013 et 2014, que le Comité se doit d'encourager, est imputable aux demandes adressées par le Comité à tous les États ces deux dernières années pour recevoir d'autres renseignements et rapports initiaux et recenser les bonnes pratiques. Le Comité doit continuer de favoriser les échanges avec les États Membres et les aider à lui fournir les renseignements dont il a besoin pour continuer de vérifier l'application des dispositions prévues dans la résolution. En outre, le Comité doit s'employer à déterminer quelles actions lui ont permis d'obtenir les rapports et à explorer des voies nouvelles et innovantes pour encourager les États à lui faire rapport, en ciblant ceux qui n'ont pas encore présenté leur premier rapport et ceux qui n'ont présenté qu'un seul rapport depuis 2004.

60. En ce qui concerne l'examen des tableaux, la date limite fixée dans le programme de travail en cours (S/2014/369) n'a pas été respectée. Le Comité note qu'il importe, en vue de la préparation des rapports annuels et de l'établissement de l'examen complet prévu par la résolution 1977 (2011) d'ici à décembre 2016, de faire figurer dans les tableaux des informations aussi exactes et récentes que possible, et de donner à chaque État toute latitude pour les mettre à jour. Le Comité devrait donc s'atteler en priorité à cette tâche au premier semestre de 2015.

61. Le Comité reconnaît l'utilité des informations figurant dans les tableaux, qui constituent une source unique de données mondiales sur les mesures que prennent les États pour prévenir la prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs auprès d'acteurs non étatiques, et sur le contrôle approprié de matériels connexes.

62. Compte tenu de l'importance de cette base de données, en 2015, le Comité doit s'efforcer de trouver le moyen d'éviter de longs intervalles entre les mises à jour, par exemple en mettant en place une procédure permanente de révision et d'approbation applicable aux 193 membres, selon un calendrier établi à cet effet. De cette façon, les rapports annuels et l'examen complet pourraient être établis à partir des informations les plus récentes. Les enjeux de cette base de données et des activités associées de collecte, de stockage et de gestion sont tels, qu'il faudra envisager, dans l'examen complet de 2016, les moyens d'améliorer la compilation et l'utilisation des données.

63. Comme indiqué au paragraphe 11, la lettre datée du 6 novembre 2013 que le Président du Comité a adressée aux États Membres et aux organisations internationales pour leur demander de lui faire part de leurs bonnes pratiques a suscité des réponses en 2014. Le Comité doit néanmoins s'efforcer d'en obtenir d'autres, soit dans le cadre de manifestations spécialement organisées à cet effet comme les évaluations par les pairs, lors de visites dans les pays et de tables rondes

nationales, soit par l'envoi d'une lettre de rappel aux États. Toute action entreprise dans ce sens doit mettre l'accent sur la nécessité de présenter ces pratiques sous une forme accessible permettant d'effectuer des recherches, de sorte qu'elles puissent servir à fournir des orientations générales et spécifiques (voir treizième programme de travail).

64. Le Comité note que le nombre de plans d'action nationaux de mise en œuvre établis à titre volontaire continue d'augmenter. Comme indiqué aux paragraphes 31 et 33, il a été démontré en 2014 que les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle à jouer dans l'organisation d'activités visant à promouvoir l'élaboration et l'exécution de tels plans. Le Comité a relevé que les plans établis à titre volontaire étaient fréquemment assortis d'une demande d'aide au renforcement des capacités, ce qui donne à penser que la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) devient partie intégrante des programmes d'application des États. L'évaluation de ces plans d'action nationaux peut également permettre au Comité d'obtenir des informations et des commentaires sur la mise en œuvre de la résolution, ce qui a été le cas en décembre 2014 avec le Kirghizistan.

65. En matière d'assistance, les demandes de renseignements adressées au Comité en 2014 ont été traitées avec rigueur et en temps voulu grâce à la constante mise à jour de la liste des demandes d'assistance. Il reste difficile de recueillir des données exactes pour procéder à cette mise à jour dans la mesure où les États, en dépit des consignes reçues, ne fournissent pas d'indication sur l'état d'avancement de leurs demandes dans leurs rapports au Comité. À la faveur de leurs échanges directs avec les États, les experts doivent essayer d'obtenir des renseignements récents sur l'état des offres et des demandes d'assistance et les répercuter dans la liste récapitulative.

66. Il demeure nécessaire de prêter plus attention au mécanisme d'assistance et de lui allouer des ressources supplémentaires, afin de susciter des demandes mieux formulées et d'y répondre efficacement. Le Comité est conscient qu'il lui faut instaurer un dialogue suivi avec chaque État et que les États doivent dialoguer entre eux dans ce même esprit, et, pour que l'assistance fournie aux États qui en font la demande soit adaptée à leur situation, à leurs priorités et à leurs besoins. En dehors des informations et connaissances techniques dont il dispose, le Comité doit pouvoir compter sur les réponses que lui adressent les États Membres et les organisations internationales. Il pourrait envisager de fournir aux États qui en font la demande dans le cadre du dialogue engagé avec chacun d'eux, une assistance en temps réel qui se traduirait par la recherche et la mobilisation de ressources supplémentaires, par exemple en recourant au fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale. Ce fonds pourrait financer les projets à petite échelle élaborés dans le cadre des échanges directs avec les États, grâce auxquels le Comité et ses experts peuvent mieux cerner les demandes et s'assurer la participation de fournisseurs d'aide potentiels à un stade précoce³.

67. Le fait que certaines organisations régionales et sous-régionales manifestent la volonté d'aider leurs pays membres à mettre en œuvre la résolution suggère que le Comité devrait envisager d'appuyer les propositions régionales faites dans ce sens, par exemple l'organisation de réunions visant à fournir une assistance à l'échelle régionale. En 2015, le Comité examinera un document officiel que les experts

³ Le fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale étant géré par le Bureau des affaires de désarmement, l'assistance fournie doit respecter les règles et règlements de l'ONU et les accords que les donateurs ont conclus ou concluront avec lui.

élaborent sur la question. Le renforcement du mécanisme d'assistance à la mise en œuvre de la résolution 1540 doit être l'un des thèmes de l'examen complet.

68. L'augmentation du nombre de points de contact, notamment pour les questions d'assistance, ayant fait l'objet de notifications officielles, en particulier de la part des organisations internationales participant à des manifestations régionales et nationales, est un progrès important qui permettra de réduire le temps de réponse aux demandes d'assistance et autres requêtes. En 2015, le Comité devra prendre des mesures pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à ce que les points de contact contribuent utilement à la mise en œuvre de la résolution et aux travaux du Comité, notamment pour ce qui est des préparatifs de l'examen complet. Des initiatives prometteuses ont été prises à l'échelle régionale pour dynamiser les points de contact, comme l'ont montré l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union africaine. Ces initiatives doivent être encouragées. La mise en place de formations organisées à l'échelle régionale à l'intention des points de contacts est une question qui mérite d'être examinée dans le programme de travail de 2015, à la lumière de la stratégie et des objectifs que le Comité s'est fixés.

69. Les contacts noués par le Comité et ses experts avec les organismes internationaux concernés par la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) sont satisfaisants et il faut veiller à maintenir ce niveau de coopération. Comme indiqué dans la partie III.C, le Comité et ses experts ont eu des contacts nombreux et fructueux avec les principales organisations internationales et d'autres entités du système des Nations Unies. En 2015, notamment par l'intermédiaire de ses groupes de travail sur la coopération, le Comité devra revoir et s'efforcer de remplir ses objectifs de coopération avec différentes instances internationales et régionales. Il devra poursuivre les visites de pays effectuées conjointement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, continuer de partager son calendrier d'activités avec certaines organisations et renforcer sa collaboration avec le Groupe d'action financière.

70. Il ressort des expériences menées avec l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les branches régionales du Bureau des affaires de désarmement que la présence de personnel dédié et de points de contact a notablement contribué à la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) à l'échelon local. Le Comité doit continuer de promouvoir, selon que de besoin, la notion de coordonnateur régional ou favoriser des arrangements concernant l'affectation de personnel tout en gardant à l'esprit la possibilité de tirer utilement parti des synergies créées par l'exécution d'obligations connexes imposées par le Conseil de sécurité.

71. S'agissant de la communication avec la société civile, notamment avec l'industrie, le Comité s'est félicité de la participation de ses membres et experts à neuf manifestations spéciales de la société civile, qui ont eu lieu en divers endroits, ainsi que de la poursuite des rencontres avec le monde industriel en Allemagne (processus de Wiesbaden), en République de Corée et au Japon. La majorité de ces manifestations n'auraient pu être organisées sans le soutien financier du Bureau des affaires de désarmement et l'apport de ressources extrabudgétaires. En 2015, le Comité compte approfondir cette communication avec l'industrie et la société civile, de la manière qui conviendra et en accord avec les États, et de faire fond sur les résultats concrets obtenus en 2014, y compris en aidant les États qui en font la

demande à collaborer avec l'industrie et le public et à les informer. Il dispose d'informations sans égales sur les actions menées par les pays en la matière, plusieurs États lui ayant soumis les pratiques qu'ils avaient jugées efficaces. Il importera de s'appuyer sur les thèmes débattus et les contacts noués dans le cadre de ces manifestations pour procéder à l'examen complet.

72. Le nombre de manifestations sur la transparence et la communication qui se sont déroulées en 2014 (87) et auxquelles ont participé les membres du Comité et ses experts est resté proche de celui enregistré en 2013 (90). En raison peut-être du dixième anniversaire de la résolution, les États Membres et les organisations internationales ont réclamé la présence des membres du Comité et de ses experts à ces réunions, ce qui témoigne d'une sensibilisation à la résolution 1540 (2004) et à ses obligations dont il convient de se féliciter. Comme prévu dans son programme de travail, le Comité doit s'efforcer de soutenir cette tendance malgré le manque de ressources.

73. Le Comité accueille favorablement les activités menées à l'échelle nationale, régionale et internationale pour appuyer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), dont beaucoup ont reçu le soutien financier du fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale. Il encourage donc tous ceux qui peuvent le faire à envisager de fournir leur appui à ces activités, notamment par des dons au fonds d'affectation qui faciliteront la mise en œuvre de la résolution conformément à son programme de travail.

74. Bien que l'Union interparlementaire (IUP) ait officiellement informé le Comité de la création d'un point de contact destiné à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), aucun contact direct n'a été pris en 2014 avec les organisations parlementaires hormis une rencontre informelle avec le Secrétaire général de l'Union à laquelle étaient présents le Coordonnateur du Groupe de travail IV, un membre du groupe d'experts et le Bureau des affaires de désarmement. La communication avec les parlementaires, action menée pour donner suite à une recommandation formulée dans l'examen complet de 2009, bien que cruciale, reste insuffisamment développée. En 2015, le Comité devra redoubler d'efforts pour nouer des liens avec les institutions parlementaires telles que l'UIP afin de mieux faire connaître la résolution 1540 (2004) et les mesures législatives requises par sa mise en œuvre.

75. Le Comité devra inscrire les préparatifs de l'examen complet, qu'il est prévu de présenter au Conseil de sécurité d'ici à décembre 2016, dans son quatorzième programme de travail. En se fondant sur les travaux accomplis en 2014 et au cours des années précédentes, il devra élaborer un plan d'ici au 31 mars 2015, dans lequel seront fixés les objectifs de l'examen, la portée du plan, le calendrier des travaux ainsi qu'une liste de participants. Selon que de besoin, le Comité et ses experts devront faire appel à des compétences extérieures pour les aider dans cette entreprise, et notamment demander l'appui du Bureau des affaires de désarmement et d'autres organes du système des Nations Unies. À l'appui de ces efforts, il serait souhaitable que le Groupe d'experts se charge d'élaborer, d'ici au 28 février 2015, un document de travail sur la réalisation de l'examen complet, à l'intention du Président du Comité. Le Comité, avec l'aide de ses experts, devra élaborer et commencer de mettre en œuvre une stratégie conforme au plan susmentionné, au plus tard le 30 septembre 2015.

76. Compte tenu de la date de présentation de l'examen complet au Conseil de sécurité, qui a été fixée au 30 novembre 2016 au plus tard, une première version

devra être remise au Comité d'ici au 1^{er} septembre 2016. En vue d'assurer le respect du calendrier, ce dernier pourrait superviser lui-même les travaux ou envisager de désigner certains de ses membres pour constituer un groupe directeur à composition non limitée.

77. Le Comité recommande que la formule et le contenu des futurs examens annuels soient revus afin qu'une place plus importante soit faite à l'analyse de l'évolution de la mise en œuvre de la résolution et à la présentation d'observations et de données concernant les activités menées par les États Membres à cet effet.

Pièce jointe 1

Activités de communication auxquelles le Président, les membres et les experts du Comité ont participé en 2014

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
Visites dans les États, à leur invitation			
13-17 janvier	Visite au Niger	Niamey, Arlit et Torodi (Niger)	Gouvernement nigérien et Comité
21-23 avril	Visite au Bangladesh	Dhaka	Gouvernement bangladais et Comité
5-8 août	Visite au Malawi	Lilongwe	Gouvernement malawien et Comité
23-24 octobre	Visite en Chine	Beijing	Gouvernement chinois et Comité
7 novembre	Visite au Royaume-Uni	Londres	Gouvernement britannique et Comité
Évaluation par les pairs			
16-17 décembre	Réunion préparatoire à une évaluation par les pairs portant sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) entre le Kirghizistan et le Tadjikistan	Bichkek	Gouvernements kirghize et tadjik en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Bureau des affaires de désarmement
Visites conjointes dans les États			
26-30 mai	Visite en Mongolie avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Oulan-Bator	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
8-10 octobre	Visite à Malte avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	La Valette	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
Autres activités concernant un pays particulier			
26 février	Mission de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à Haïti	Port-au-Prince	Gouvernement haïtien et CARICOM
20-23 mars	Réunion sous-régionale africaine organisée à l'intention des pays francophones n'ayant pas publié de rapport	Libreville	Gouvernement gabonais, Bureau des affaires de désarmement et Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
24 mars	Table ronde nationale sur la résolution 1540 (2004)	Libreville	Gouvernement gabonais, Bureau des affaires de désarmement et Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
10-11 avril	Réunion sous-régionale africaine organisée à l'intention des pays anglophones n'ayant pas publié de rapport	Pretoria	Gouvernement sud-africain, Bureau des affaires de désarmement et Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
5-6 juin	Réunion sous-régionale africaine organisée à l'intention des pays lusophones n'ayant pas publié de rapport	Lomé	Gouvernement togolais, Bureau des affaires de désarmement et Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
6 juin	Table ronde nationale sur la résolution 1540 (2004)	Lomé	Gouvernement togolais, Bureau des affaires de désarmement et Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
10-12 juin	Débat sur la législation nationale	Saint-Georges	Gouvernement grenadien et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
17 juin	Séance de consultations avec l'Arménie en vue de l'élaboration à titre volontaire d'un plan d'action national de mise en œuvre	Vienne	Gouvernement arménien, OSCE et Bureau des affaires de désarmement
19-20 juin	Séance de consultations avec l'Ouzbékistan en vue de l'élaboration à titre volontaire d'un plan d'action national de mise en œuvre	Vienne	Gouvernement ouzbek, OSCE et Bureau des affaires de désarmement
17-18 juillet	Réunion sur le plan d'action national de l'Arménie	Vienne	Gouvernement arménien, OSCE et Bureau des affaires de désarmement
13-14 octobre	Première table ronde sur la résolution 1540 (2004) avec les parties prenantes nationales	Port of Spain	Gouvernement trinitadien et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
20-21 octobre	Table ronde nationale sur la résolution 1540 (2004)	Phnom Penh	Gouvernement cambodgien et Bureau des affaires de désarmement
21-22 octobre	Atelier sur l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	Ouagadougou	Gouvernement burkinabé et Bureau des affaires de désarmement
6-7 novembre	Lancement du plan d'action national de mise en œuvre de la Colombie	Bogota	Gouvernement colombien et Bureau des affaires de désarmement
14 novembre	Table ronde nationale sur la résolution 1540 (2004)	Lima	Gouvernement péruvien, Bureau des affaires de désarmement et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
3-5 décembre	Table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Kingston	Gouvernement jamaïcain et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
16 décembre	Lancement du plan d'action national de mise en œuvre du Mexique	Mexico	Gouvernement mexicain et Bureau des affaires de désarmement
17 décembre	Table ronde sur le lancement d'un plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Bichkek	Gouvernement kirghize, OSCE et Bureau des affaires de désarmement
18 décembre	Table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Panama	Gouvernement panaméen, Organisation des États américains (OEA) et Bureau des affaires de désarmement
Autres activités de communication			
22-23 janvier	Perspectives américaines et sud-coréennes sur les solutions offertes par la science et la technologie pour remédier aux catastrophes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires	Washington	American Association for the Advancement of Science, Center for Science, Technology, and Security Policy et Asan Institute for Policy Studies

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
15 janvier	Réunion entre le Center for Information on Security Trade Control et des sociétés privées japonaises	New York	Center for Information on Security Trade Control et groupe d'experts du Comité
27-31 janvier	Séminaire organisé conjointement par l'Espagne et le Mexique sur la résolution 1540 (2004)	Madrid	Gouvernements espagnol et mexicain et Bureau des affaires de désarmement
20-21 février	Voies et moyens d'accès à la non-prolifération et à la sécurité nucléaires	Daejeon	Korea Institute of Nuclear Non-proliferation and Control (KINAC) (République de Corée)
25-26 février	Rencontre organisée par la société civile en vue d'examiner la résolution 1540 (2004) 10 ans après son adoption et de dégager de bonnes pratiques de mise en œuvre	New Delhi	King's College (Londres) en coopération avec Institute for Defence Studies and Analyses (Inde) et le Bureau des affaires de désarmement
25-27 février	Réunion du Groupe de travail du Partenariat mondial	Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)	Gouvernement russe et Partenariat mondial
26-28 février	Vingt et unième séminaire asiatique sur le contrôle des exportations	Tokyo	Gouvernement japonais et Center for Information on Security Trade Control
28 février	Réunion publique d'information du Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes	New York	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
3 mars	Groupe de travail à composition non limitée du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	La Haye	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)
7 mars	Séminaire d'information sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), organisé à Genève par le Centre de politique de sécurité à l'intention des milieux du désarmement	Genève	Gouvernement suisse, OSCE, Centre de politique de sécurité (Genève) et Bureau des affaires de désarmement
10-14 mars	Ateliers sur la non-prolifération et l'application du contrôle des exportations	Beijing et Tianjin (Chine)	Association chinoise pour le contrôle des armements et le désarmement, Center for Science and Security Studies du King's College (Londres) et China Machinery Engineering Corporation
11-12 mars	Conférence organisée sur l'action menée à l'échelle régionale et mondiale en matière de non-prolifération et d'élimination des armes de destruction	Astana	Gouvernement kazakh et Bureau des affaires de désarmement

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
	massive, à l'occasion du dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004)		
13-14 mars	Atelier sur la non-prolifération et l'application du contrôle des exportations dans le domaine des matériaux composites	Tianjin (Chine)	Association chinoise pour le contrôle des armements et le désarmement et Center for Science and Security Studies du King's College (Londres)
16-18 mars	Quatorzième Conférence internationale sur le contrôle des exportations	Dubaï (Émirats arabes unis)	Gouvernements émirien et américain
17 mars	Réunion du Comité chargé des mesures d'exécution de l'Organisation mondiale des douanes	Bruxelles	Organisation mondiale des douanes
20 mars	Appui à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) à l'échelle continentale	Washington	Organisation des États américains
26 mars	Table ronde sur la sécurité de Turtle Bay, axée sur la gestion des menaces associées à la nouvelle génération d'armes	New York	Gouvernements japonais, polonais et turc, et Stimson Center
7 avril	Table ronde d'organisations internationales et régionales sur la culture de sécurité globale	Vienne	OSCE et Bureau des affaires de désarmement
7-9 avril	Réunion régionale sur l'éducation à une application responsable des connaissances en matière de produits chimiques à double usage	Buenos Aires	Gouvernement argentin et Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
8-9 avril	Table ronde d'organisations régionales et internationales sur les activités liées à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), en particulier les programmes d'assistance technique	Vienne	OSCE et Bureau des affaires de désarmement
8-10 avril	Séminaire sur le projet d'application de contrôles au commerce des produits stratégiques	Bruxelles	Organisation mondiale des douanes
10-11 avril	Séminaire d'organisations régionales et internationales en vue de recenser les bonnes pratiques	Vienne	OSCE en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement
10 avril	Réunion des points de contact de l'OSCE sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Vienne	OSCE en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement
10 avril	Réduction de la fracture entre sécurité et développement dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	New York	Gouvernement finlandais et Stimson Center

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
29 avril	Séance d'information des membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU	New York	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
5-9 mai	Formation aux mesures de protection contre les armes chimiques et les explosifs dispensée par INTERPOL	Varsovie	INTERPOL
7 mai	Débat public du Conseil de sécurité sur la résolution 1540 (2004)	New York	Conseil de sécurité
8 mai	Réunion sur la coopération internationale au service de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) à l'occasion de son dixième anniversaire	New York	Gouvernements mexicain et espagnol et Bureau des affaires de désarmement
14-15 mai	Atelier destiné à mieux faire connaître les mesures de contrôle du commerce des produits stratégiques et la non-prolifération au secteur nucléaire chinois	Beijing	Center for International Trade and Security et Centre technique national de sécurité nucléaire (Chine)
20-26 mai	Atelier sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques à l'échelle nationale, organisé à l'intention des États insulaires du Pacifique	Brisbane (Australie)	Gouvernement australien et OIAC
26-30 mai	Cours sur les enquêtes relatives à des menaces radiologiques et nucléaires	Manille	INTERPOL
11 juin	Réunion sur les conditions pouvant contribuer à la propagation du terrorisme	New York	Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme
11-12 juin	Quatrième examen biennal de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	New York	Assemblée générale des Nations Unies
17-20 juin	Formation aux mesures de protection contre les armes chimiques et les explosifs dispensée par INTERPOL	Phuket (Thaïlande)	INTERPOL
18 juin	Forum de l'OSCE sur la coopération en matière de sécurité	Vienne	OSCE
26-27 juin	Séminaire sur les pratiques efficaces de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Zagreb	Gouvernement croate, Centre régional d'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements et Bureau des affaires de désarmement
7-11 juillet	Université d'été mexicaine sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération	Mexico	Gouvernement mexicain et James Martin Center for Nonproliferation Studies
21-23 juillet	Atelier sur la lutte contre le trafic de matières nucléaires	Douchanbé	INTERPOL

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
24-25 juillet	Séminaire national sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération d'armes de destruction massive	Achgabat	Gouvernement turkmène, OSCE et Bureau des affaires de désarmement
24-25 juillet	Atelier régional sur la résolution 1540 (2004)	Manille	Gouvernements philippin et canadien
4-8 août	Réunion d'experts gouvernementaux de la Convention sur les armes biologiques	Genève	États parties à la Convention
12 août	Débat sur les plans de promotion de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Afrique	Pretoria	Gouvernement sud-africain, Institut d'études sur la sécurité et Bureau des affaires de désarmement
19-21 août	Atelier régional organisé en vue de familiariser les États Membres avec les plans d'appui intégrés à la sécurité nucléaire en Asie	Yogyakarta	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
4-5 septembre	Conférence de l'Union européenne sur la non-prolifération et le désarmement	Bruxelles	Institut international d'étude stratégiques au nom du consortium de l'Union européenne chargé de la non-prolifération, avec l'appui de l'Union européenne
10-12 septembre	Colloque sur la résolution 1540 (2004) organisé à l'intention du secteur du transport maritime	Singapour	Gouvernements australien et singapourien
22-26 septembre	Atelier régional sur la biosécurité en Afrique	Addis-Abeba	INTERPOL
3-8 octobre	Cinquante-septième conférence annuelle sur la sûreté biologique	San Diego (États-Unis)	American Biological Safety Association
7-9 octobre	Atelier régional organisé en vue de familiariser les États Membres avec les plans d'appui intégrés à la sécurité nucléaire en Europe	Chisinau	AIEA
13-24 octobre	Formation de fonctionnaires dans le cadre du programme sur le commerce de produits stratégiques du Center for International Trade and Security	Athens (États-Unis)	Center for International Trade and Security
15-17 octobre	Atelier régional sur la protection physique et la comptabilité-matières, organisé à l'intention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est	Phnom Penh	Gouvernement cambodgien et Bureau des affaires de désarmement

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
20 octobre	Première du film « Weapons of mass destruction: threats and global responses » produit par le Bureau des affaires de désarmement en coopération avec la télévision en ligne des Nations Unies, à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1540 (2004)	New York	Gouvernement de la République de Corée, Bureau des affaires de désarmement et Foreign Press Association
27-28 octobre	Atelier régional sur la promotion de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004) par le partage de bonnes pratiques, la redynamisation de l'assistance et l'élaboration d'une stratégie future – Table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) à l'occasion de son dixième anniversaire	Séoul	Gouvernement de la République de Corée et Bureau des affaires de désarmement
29 octobre	Relever les défis de la sécurité internationale par les plans nationaux de lutte contre les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques	New York	Gouvernement géorgien en coopération avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
5 novembre	Rencontre sur les moyens d'empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive, organisée par la société civile à l'occasion du dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004)	Londres	Gouvernement britannique, King's College de l'Université de Londres, Chatham House et Bureau des affaires de désarmement
6 novembre	Rencontre organisée par la société civile sur les moyens de contrôler la prolifération par le transfert immatériel et de concilier les libertés universitaires et la non-prolifération dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Londres	Gouvernement britannique et King's College de l'Université de Londres
11-13 novembre	Atelier régional sur la protection physique et la comptabilité-matières, organisé à l'intention des États d'Amérique du Sud	Lima	Bureau des affaires de désarmement et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
14 novembre	Table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Lima	Gouvernement péruvien en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
			désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
20-21 novembre	Troisième Conférence d'information du monde de l'industrie dans le cadre du processus de Wiesbaden, qui a porté sur les risques de la prolifération, la gouvernance et l'application des dispositions dans le cadre d'un dialogue avec le secteur industriel à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Francfort (Allemagne)	Gouvernement allemand, programme de communication de l'Union européenne relatif au contrôle des exportations des biens à double usage et Bureau des affaires de désarmement
20-22 novembre	Conférence sur la non-prolifération, l'énergie nucléaire et le désarmement	Moscou	Center for Energy and Security Studies en coopération avec le Ministère russe des affaires étrangères
2-3 décembre	Retraite de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	Greentree Estate, New York	Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme
16-17 décembre	Atelier organisé en vue de promouvoir la ratification de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ainsi que la mise en œuvre des dispositions prévues dans ces deux instruments en matière de criminalisation par certains pays asiatiques et insulaires du Pacifique	Bangkok	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
18 décembre	Rencontre sur la résolution 1540 (2004) organisée par la société civile entre des représentants de l'Afghanistan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan	Bichkek	OSCE et Bureau des affaires de désarmement

Pièce jointe 2

Activités auxquelles le Président, les membres ou les experts du Comité n'ont pas participé en 2013^a

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
3-6 mars	Conférence NCT CBRNE EurAsia 2014 (la menace non conventionnelle et le programme de prévention des actes de terrorisme commis au moyen de substances chimiques, bactériologiques, radiologiques, nucléaires et explosives en Eurasie)	Kiev	IB Consultancy
2-4 avril	Cinquième colloque international annuel sur les tendances et les solutions futures en matière de biosécurité et de biosûreté	Milan (Italie)	Gouvernement italien et Université de Milan
13-15 mai	Dissuasion nucléaire et émergence d'un processus dynamique en Asie du Sud	Islamabad	South Asian Strategic Stability Institute
3-5 juin	Atelier régional destiné à familiariser les États Membres africains avec les plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire	Accra	AIEA
9-13 juin	Définition, évaluation et valorisation de la notion de culture de sécurité dans le contexte des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques	Erevan	Center for International Trade and Security, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Bureau des affaires de désarmement, Office suédois de sûreté radiologique (Swedish Radiation Safety Authority) et Dow Chemical Company
10-12 juin	Atelier régional sur la coordination du contrôle aux frontières	Helsinki	AIEA
17-18 juin	Culture de sécurité dans le contexte des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques	Budapest	Institut hongrois des affaires internationales et Bureau des affaires de désarmement
2 juillet	Atelier sur la résolution 1540 (2004) dans le contexte des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques	Nay Pyi Taw	Gouvernement du Myanmar et IB Consultancy

^a La présente liste répertorie les activités auxquelles le Comité a été invité à participer par les organisateurs, mais auxquelles ni le Président ni les membres ou experts n'ont pris part, par exemple, parce qu'une autre activité se déroulait en même temps, parce qu'aucune intervention de la part d'un membre du Comité n'était prévue ou par manque de disponibilité des experts; cette dernière raison a prédominé en raison de l'effectif réduit des experts durant toute l'année 2014.

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
25-26 août	Session spéciale de la Ligue des États arabes tenue en vue de renforcer les capacités des pays arabes de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Tunisie	Ligue des États arabes
2-3 septembre	Conférence NCT CBRNE Europe 2014	Leipzig (Allemagne)	IB Consultancy
29-30 septembre	Conférence inaugurale sur la promotion d'une culture de sécurité en Asie du Sud-Est, à l'occasion de l'ouverture du Centre pour la culture de sécurité et l'évaluation à Batan	Serpong (Indonésie)	Indonésie, Bureau des affaires de désarmement et Center for International Trade and Security de l'Université de Géorgie
1 ^{er} octobre	Consultations entre l'Indonésie, la Malaisie, le Vietnam et l'Ukraine à propos de leurs futurs projets communs de promotion et d'évaluation d'une culture de sécurité globale	Serpong (Indonésie)	Indonésie, Bureau des affaires de désarmement et Center for International Trade and Security de l'Université de Géorgie
3 novembre	Rencontre entre le Partenariat mondial du Groupe des Huit et le sous-groupe de travail sur la sécurité contre les menaces en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour la création d'une culture de sécurité globale et durable	Berlin	Gouvernements américain et italien en leur qualité de Coprésidents du Groupe de travail du Partenariat mondial, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement et Center for International Trade and Security de l'Université de Géorgie
4 novembre	Groupe de travail du Partenariat mondial	Berlin	Gouvernement allemand et Groupe de travail du Partenariat mondial
18-19 novembre	Atelier de formation à l'intention du point de contact national créé en Éthiopie dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Addis-Abeba	Union africaine et Gouvernement éthiopien
1 ^{er} -5 décembre	Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques	Genève	États parties à la Convention sur les armes biologiques
11-12 décembre	Table ronde nationale sur la sécurité chimique en Ukraine	Kiev	Gouvernement ukrainien, OSCE et Bureau des affaires de désarmement